

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mme NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

Mme BERNARD représentée par Mme NUNES.

Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer de l'ordre du jour :
- Les travaux de voirie 2016 (demande de subvention au Conseil Départemental).
- La programmation du FIC (Fond d'intervention Communal) 2016-2018.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 JUIN 2015.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2015, est approuvé à l'unanimité.

2. RESTAURATION DE L'EGLISE - 3EME TRANCHE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Le Conseil Municipal approuve le projet de restauration de l'église Saint-Blaise d'Auzelles – 3^{ème} tranche. Il s'élève à **200 000 € H.T., soit 240 000 € T.T.C.**

Il s'agit de finir la restauration extérieure et après une « pause » de débiter la restauration intérieure. Cela permettra d'obtenir des subventions, avant leur probable diminution.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Subvention de l'Etat :
27 % du montant H.T. soit **54 000 €**
- Subvention du Conseil Départemental :
24 % du montant H.T. soit **48 000 €**
- Subvention du Conseil Régional :
12 % du montant H.T. soit **24 000 €**
- Fonds propres de la Commune : **74 000 € H.T.**

3. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. Jean-Yves SOLEILHAC a été nommé comptable du Trésor à Cunlhat, chargé des fonctions de Receveur Municipal, à partir du 1^{er} août 2015. Il propose de lui attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % par rapport au taux maximal autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M. Jean-Yves SOLEILHAC une indemnité de conseil au taux de 100 % par rapport au taux maximal autorisé, pour l'exercice 2015, ainsi que pour les exercices à venir.

4. DECISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget CCAS : Augmentation du coût du portage de repas à domicile.

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>FONCTIONNEMENT : DEPENSES</u>				
Subvention de fonctionnement aux organismes publics (portage repas à domicile)			6573	100 €
<u>FONCTIONNEMENT : RECETTES</u>				
Libéralités reçues			7713	100 €

Budget communal :

- Annulation d'un mois de loyer de M. MESLIN et de la moitié de la location de la licence IV à M. JENKINSON.

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>FONCTIONNEMENT : DEPENSES</u>				
Titres annulés sur exercices antérieurs			673	430 €
<u>FONCTIONNEMENT : DEPENSES</u>				
Entretien et réparations bois et forêts	61524	430 €		

- Frais d'étude de l'église, à intégrer dans les travaux de restauration

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>INVESTISSEMENT : DEPENSES</u>				
Travaux en cours : restauration de l'église			231-041	15 837 €
<u>INVESTISSEMENT : RECETTES</u>				
Frais d'études			203-041	15 837 €

5. SORTIES D'INVENTAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14, prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets ou devenus inexploitable. Le conseil municipal décide de sortir de l'actif les biens obsolètes figurants sur la liste jointe en annexe.

6. APPROBATION DE L'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD²AP) concernant les Etablissements Recevant de Publics (E.R.P.) appartenant à la Commune.

En effet, tout propriétaire ou exploitant d'un E.R.P. non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer cet agenda listant les actions nécessaires à la mise en accessibilité de l'établissement.

Le conseil municipal approuve l'AD²AP de la Commune.

7. ADHESION AU SERVICE WIFI 63 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil Municipal décide de proposer à la population et aux visiteurs un service de wifi gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le conseil départemental du Puy-de-Dôme, avec le soutien de l'association des maires du Puy-de-Dôme.

Le site retenu pour activer le premier kit de wifi public (intérieur/extérieur) est la Mairie. La ligne ADSL municipale qui servira de support pour implanter le premier kit wifi public est disponible. L'abonnement annuel est de 288 € H.T. pour le premier kit de base, incluant le service après-vente.

Des restrictions seront mises en place sur les contenus.

8. LICENCE IV

Le Conseil décide de rembourser la moitié de la location annuelle de la licence IV, à M. JENKINSON, sachant qu'il ne l'a exploité que du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015.

9. SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

10. DIVERS.

- Les séances de trapèze reprennent le 23 septembre. Une nouvelle convention a été signée.
 - Un cadenas va être installé dans la cuisine de la salle des fêtes pour le stockage des dosettes du lave-vaisselle. Les étagères soutenant la vaisselle devront être renforcées.
 - L'ancienne étrave va être vendue.
 - Démolition de la maison de M. THEVENET : 3 000 € ont été récupérés lors de la vente de la maison. Il reste 420 €.
 - Elections régionales des 6 et 13 décembre : même bureau de vote
- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| <u>8H à 11H30</u> : | M.COMONT – M. GEOFFRE – M. MOING |
| <u>11H30 à 15H</u> : | Mme ROMEUF – M. FOULHOUX – M. SEPTIER |
| <u>15H à 18H</u> : | Mme BERNARD – Mme BRUN – Mme NUNES |
- Signature de la pétition demandant le maintien d'une animation forestière de type PLAF (Plan Local d'Animation Forestière).
 - Visite de l'atelier de restauration des cloches de l'église, samedi 3 octobre, à Chemilly (Allier).
 - L'enfouissement des réseaux a débuté à Fayet.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 22 septembre 2015.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.